

Menaces sur Avijl : un enjeu démocratique

Rappel des épisodes précédents

Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, rappelons que le plateau Avijl est un espace vert de près de 9 hectares à caractère rural. Composé essentiellement de prairies, de jardins potagers et d'agrément, et d'espaces verts sauvages, intégré dans le tissu social et environnemental du vieux Saint-Job, **il constitue l'un des derniers témoins du passé villageois de la commune d'Uccle et de son patrimoine historique.**

Depuis les années 1970, le plateau est propriété communale, classé juridiquement en zone d'habitation. Après plusieurs tentatives antérieures d'urbanisation, restées vaines en raison de l'opposition résolue des habitants, la majorité communale issue des élections d'octobre 2000 (PRL, Écolo, PS et FDF) a entrepris l'élaboration d'un nouveau PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol), visant à construire sur le plateau un ensemble de 200 logements, dans l'intention affichée de pallier le manque de logements sociaux et moyens dans la commune.

Dès que ce projet a été rendu public, les habitants ont constitué l'*Association Protection et Avenir d'Avijl*, dont les objectifs sont la sauvegarde du plateau comme site champêtre à caractère rural, la préservation de son milieu

naturel et le développement de son rôle social et éducatif. C'est dans cet esprit que l'*Association* a demandé que les habitants soient associés à l'élaboration du nouveau PPAS. Elle s'est heurtée de façon répétée à une fin de non-recevoir de la part du Collège. Devant ce refus de tout dialogue, **l'Association a élaboré un projet alternatif pour le plateau, sous forme d'un Livre Blanc**¹. Ce projet alternatif, rendu public le 24 avril 2006, intègre des préoccupations fondamentales en matière d'environnement, d'urbanisme et de préservation du tissu social. **Il permet de sauvegarder l'intégralité du site champêtre du plateau, tout en réalisant un programme significatif de logements dans des zones**

périphériques sans intérêt environnemental.

Sans tenir aucun compte des remarques et propositions de l'*Association*, rappelées dans une lettre ouverte remise avant la séance à tous les conseillers communaux², le Conseil communal a adopté le 29 juin dernier le projet de PPAS 28ter présenté par le Collège.

Le PPAS 28ter : un saccage environnemental et social

Ce projet prévoit le percement de deux nouvelles voiries carrossables s'enfonçant profondément



Plateau Avijl

Le projet alternatif

Un Livre Blanc de l'Association Protection et Avenir d'Avijl

1. Disponible auprès de l'ACQU. Il est aussi consultable dans son intégralité sur le site www.avijl.org

2. Cf. : *Lettre ouverte aux membres du Conseil communal d'Uccle*, pour mémoire.

sur le plateau, de manière à permettre la construction de quelque 200 logements. L'implantation de ces voiries et des bâtiments qui les borderaient aboutirait à la suppression de près de la moitié des prairies et potagers actuellement cultivés, à une déstructuration du site, à la dislocation du tissu social environnant, et en fin de compte à un véritable saccage écologique. Comble du paradoxe, le plan communal prévoit de laisser en l'état l'ancienne zone de décharge, relativement polluée. Relevons que « pour certains terrains privés compris dans les limites du PPAS, le plan autorisera d'ailleurs une construction supplémentaire en fond de par-

celle »³, ouvrant ainsi la voie à une certaine spéculation immobilière.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Le projet de PPAS 28ter a été transmis pour avis à la Région de Bruxelles. Si cet avis est favorable, le projet reviendra pour approbation définitive par la Commune d'ici la fin de l'année. Rappelons que, conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil et le Collège actuels resteront en fonction jusqu'au mois de janvier 2007.

C'est cependant le nouveau Collège, issu des élections du 8 octobre 2006, qui aura à mettre en œuvre la procédure de lotissement et à lancer les programmes de constructions ; ou au contraire à se mettre à l'écoute des citoyens et à amender – une fois de plus – ce PPAS.

Les élections du 8 octobre prochain seront décisives pour l'avenir du plateau. Il est donc primordial de savoir ce qu'a été, au cours de la législature qui s'achève, le comportement des uns et des autres, et de connaître le programme de chaque parti pour ce qui concerne l'avenir d'Avijl.

3. Brochure de la Commune, avril 2006.

Le Plateau Avijl : Dessin original d'Isabelle Bourgeois (in «Livre Blanc»)



Avijl et les mandataires politiques ucclois : bilan de la législature actuelle (2000-2006)

Le projet de PPAS 28ter, aboutissant au saccage d'Avijl, a été porté à bout de bras par l'échevine Écolo de l'urbanisme, de la Régie foncière et de l'environnement, Chantal de LAVELEYE, et par le bourgmestre FDF Claude DESMEDT, soutenus, durant toute la législature, par l'ensemble de la majorité PRL-Écolo-PS-FDF. Il faut souligner que **la discipline de parti s'est révé- lée sans faille, du début à la fin de la procédure.** Lors de la séance du 29 juin du Conseil communal, tous les mandataires présents de la majorité ont approuvé ce projet⁴, sans émettre la moindre critique, y compris ceux qui, en privé, nous avaient fait part de leurs réserves, voire de leur opposition.

À l'inverse, ce projet a été combattu durant la législature par les mandataires de l'opposition libérale groupe de LOBKOWICZ – et par le CDH. Lors de la séance du 29 juin, Stéphane de LOBKOWICZ et Luc BEYER de RYKE (opposition libérale) et Marie-Françoise CHEVALIER (CDH) **ont fait des interventions structurées dénonçant les répercussions désastreuses du projet et rappelant l'intérêt du projet alternatif de l'Association.**

Une première conclusion s'impose d'emblée : il est vain d'espérer qu'au sein d'un groupe politique, l'un ou l'autre mandataire puisse défendre efficacement son

point de vue personnel. En fin de compte, c'est le point de vue officiel du parti qui s'impose à tous.

Pour les élections du 8 octobre prochain, il est donc primordial de connaître le programme de chacune des principales listes en présence : Écolo, MR, PS, Union communale.

Conclusions

La lutte pour la sauvegarde du plateau Avijl et la défense de son rôle social et environnemental, ne s'arrêtera pas au soir du 8 octobre. Même si la nouvelle majorité devait avaliser le projet actuel du Collège, d'autres recours – tant politiques que juridiques – resteront possibles, et *l'Association Protection et Avenir d'Avijl* ne négligera aucun moyen pour faire aboutir ses objectifs.

Il n'en reste pas moins que les élections du 8 octobre prochain constitueront une étape primordiale. À cet égard, l'enjeu du plateau Avijl dépasse très largement les limites du quartier de Saint-Job, et même de la commune d'Uccle.

Le sort de ce site est devenu emblématique de l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants. **Ou bien, on s'enfonce dans une logique productiviste à court terme : on manque de logements, donc on en construit sans se préoccuper des dégâts environnementaux collatéraux. Ou bien, on s'attaque à la pénurie de logements dans une optique de développement durable.**

C'est ce que propose le Livre Blanc de *l'Association*.

En définitive, c'est l'avenir de deux concepts fondamentaux qui est ici en jeu : la démocratie participative et l'environnement.

La démocratie participative consiste essentiellement à associer les citoyens au plus près des décisions qui déterminent les grandes orientations d'une société aussi bien que les projets

à l'échelle de communautés plus réduites. Ce concept, qui a déjà acquis droit de cité au niveau européen, a été superbement ignoré par la majorité sortante. Quel type de démocratie les Ucchois veulent-ils : un jeu purement formel, où toutes les décisions tant soit peu importantes se prennent en dehors de la place publique, dans le secret de tractations politiques entre les formations au pouvoir, ou une écoute véritable des préoccupations des habitants, doublée d'une volonté politique de les répercuter dans les faits ?

L'environnement est devenu une préoccupation fondamentale d'un nombre croissant de nos concitoyens, soucieux de leur qualité de vie et de celle des générations à venir. Ils sont de plus en plus conscients des menaces globales que fait peser l'action de l'homme sur l'avenir de la planète. Pour conjurer ces menaces, il ne suffit pas de se préoccuper de la forêt amazonienne, aussi fondamental que soit son rôle dans l'équilibre climatique global. Il importe tout autant que chacun d'entre nous veille à sauvegarder les équilibres écologiques de son environnement immédiat.

Les élections du 8 octobre prochain constitueront la seule occasion pour les six années à venir d'infléchir les orientations de la commune en matière de démocratie participative et d'environnement. Ne la laissons pas passer.

Georges COPINSCHI
& Georges INGBER
*Association Protection
et Avenir d'Avijl*



Association
Protection et
Avenir d'Avijl

4. À la seule exception du conseiller PRL André DAUCHOT (qui ne figure pas sur la liste du MR pour les élections du 8 octobre).